

ECOLE SAINTE BLANDINE

Place de la Libération

69130 Ecully

Tel. : 04 78 33 59 33

Email : secretariat@ecolesainteblandine.fr



Ecully, mai 2024

ASSURANCE SCOLAIRE 2024/2025

Nous vous remercions de fournir une attestation d'assurance scolaire, avant le **lundi 30 septembre 2024**, si vous ne vous ne désirez pas adhérer à celle prise par l'école pour l'Individuelle Accident. Voir plaquette des Assurances F.E.C. ci-dessous.

⚠ Cette attestation est à déposer *exclusivement* au secrétariat (ou dans la boîte aux lettres) ou peut être envoyée par mail. *Ne pas donner aux enseignants.*

L'Individuelle Accident est obligatoire pour les sorties scolaires et les classes découvertes. Merci de veiller à ce que les termes « Individuelle Accident » figurent bien sur vos attestations. A défaut, vous devrez cotiser à la F.E.C. (assurance de l'école).

En cas d'adhésion à la F.E.C, la cotisation de **7,60 euros/enfant** sera portée sur votre facture de janvier 2024.

En cas d'absence de justificatifs d'assurance, après le 30 septembre, vous cotiserez AUTOMATIQUEMENT à celle de l'école.

Merci de votre compréhension
Cordialement.

La Directrice,
Tiphaine de la Salle